Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
6, rue Gaston Lauriau 93 513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 – Fax : 01 56 93 22 42
www.fo-snfolc.fr
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Réforme des STI-STL : discipline, affectation, poste touchés dès l'intra 2011. La réforme à marche forcée rejetée par tous doit être abandonnée !

Après la DGESCO, le SNFOLC a rencontré la DGRH, le 21 décembre. Une nouvelle fois, FO a fait part des inquiétudes et des demandes des personnels en remettant au ministère les prises de position venant de toute la France pour l'abandon de la réforme.
Pour FO, les nouveaux éléments fournis confirment que la réforme des STI-STL n'est pas une réforme de modernisation des filières mais une contre-réforme pour économiser, redistribuer des emplois, remettre à plat le recrutement, introduire la polyvalence disciplinaire, reconvertir des centaines d'enseignants vers des disciplines déficitaires, s'attaquer au statut.

Pour le SNFOLC, cette réforme touche aux droits statutaires.
Dès le mouvement intra 2011, les professeurs de physique appliquée seront considérés comme des professeurs de physique-chimie.
Dès ce mouvement intra 2011, ce sont aussi les professeurs de physique-chimie considérés à égalité avec les professeurs de physique appliquée…qui enseignent en STI.
Résultat, pour le ministère : comme tout le monde est devenu magiquement professeur de physique-chimie, tout le monde est éligible à la suppression de son poste (de nombreuses cartes scolaires seront dues à la baisse d'heures en STI, en 1eres dans les lycées, en STL). Un professeur de physique appliquée peut se retrouver, dans sa « nouvelle discipline », en collège ou en lycée avec des 1ères ou des terminales S, par exemple…le professeur de physique-chimie qui lui a passé cette valence au concours, peut quitter ses premières S pour aller en STI, par exemple…et ailleurs…
Pour le SNFOLC c'est la négation de la qualification disciplinaire : le ministère annule la valence de recrutement des enseignants pour l'élargir à…des compétences acquises en une semaine.

Le SNFOLC condamne cette procédure : aujourd'hui, la physique appliquée, et demain pourquoi pas les mathématiques, dont les professeurs peuvent bien acquérir en une semaine une compétence en physique-chimie…et pourraient donc enseigner la physique-chimie, en cas de besoin… Et pourquoi pas demain, un professeur universel dans les disciplines littéraires, et l'autre dans les disciplines scientifiques…

Fort de cet assemblage anti-statutaire, le ministère poursuit la même démarche pour les enseignants de STI. Ils perdent leur valence de départ. Chacune des 24 spécialités de recrutement se retrouve, dès 2011, à partir d'un tableau de « conversion » fait par le ministère, dans une des 4 spécialités de la réforme. La spécialité de recrutement est effacée que l'enseignant soit formé ou non (rappel, 13 jours en plus du temps de travail pour 20% de l'ensemble des professeurs, cette année). Tout enseignant sera désormais « rangé » dans une des 4 cases (EE, SIN, AC, ITEC).
Dès 2011, le ministère supprime le recrutement dans les 24 spécialités. Le futur concours -inscription juillet 2011- sera celui de professeur de STI2D **et** technologie. Le CAPES de technologie disparaît car tout le monde va pouvoir faire de la technologie… voilà qui tombe bien puisque le ministère estime qu'il y a 700 collègues de STI en trop et 800 postes vacants de technologie ...
Dès la rentrée de septembre 2011, un collègue de STI aura pu suivre une formation (rappel 13 jours en plus de son temps de travail), perdre son poste et être affecté en collège en technologie s'il devient TZR…

Cette réforme est l'inverse du maintien et du renforcement de la voie technologique. Elle est par contre, l'anticipation de ce qui peut se produire dans toutes les disciplines.FO a renouvelé sa demande de garanties, à tous les niveaux, sur les postes, les affectations, les disciplines.
Pour FO : une seule solution : l'abandon pur et simple de la réforme des baccalauréats technologiques, la remise à plat de l'ensemble du dossier ! FO appelle les personnels à se réunir sur ces exigences et portera, à tous les niveaux, les revendications.

Montreuil, le 3 janvier 2011.